

Conseil Municipal**Séance du 27 Janvier 2017
Convocation du 20 Janvier 2017****Ordre du jour**

1. Acquisition de mobiliers
2. Bail de chasse
3. Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne
4. Ajustement du régime indemnitaire des agents communaux pour l'année 2017
5. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 27 Janvier 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, LAMBERT Rodolphe, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Excusé : M. Philippe LAGOGUÉ.

Mme Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Acquisition de mobiliers - Délibération 2017 n° 001 Classification 7.1
Décision budgétaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir :
 - 30 Tables Polyéthylène
 - 100 chaises métal grise
 - 3 chariots de rangement pour chaises
 - 3 bancs Malou en bois exotique.

La proposition de COMAT & VALCO de Montagnac a été retenue pour un montant de 4 016,60 € HT.

- autorise le Maire à passer commande du matériel
- Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2017.

❖ **Bail de chasse – Délibération 2017 n°002 Classification 3.3 Location**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la cession des parcelles de terres communales lieudit «Les Bruyères » il convient de refaire un bail de chasse à l'Association « SYNDICAT DE CHASSE » de Cerisiers, association représentée par Monsieur Serge MASSON, Président.

Désignation des biens loués :

1° - cent quinze hectares quarante ares trente-quatre centiares (115ha 40a 34ca) de bois situés entre les bois de Vaumorin et la Route Départementale N°20 de CERISIERS à LAROCHE.

2° - cent hectares quatre-vingt-trois ares trente-six centiares (100ha 83a 36ca) de bois situés entre la Route Départementale N°20 de CERISIERS à LAROCHE, et la Forêt domaniale de CERISIERS d'une part et le bois particulier de la Potence d'autre part.

3° - soixante-quatorze hectares quatre-vingt-seize ares trente centiares (74ha 96a 30ca) de terre et de bois lieudit " Les Réserves" à l'Est de la Forêt domaniale de CERISIERS et la Forêt de la Potence.

Superficie totale louée : 291 ha 20 a 00 ca

Le bail est consenti pour 9 années à compter du 1er Juillet 2016 (avec effet rétroactif pour le 1er loyer) pour un montant de référence s'élevant à 7 268 €. (Calculs : Ancien loyer 7 800 € / 342ha48a89ca X 291ha20a = somme arrondie 6 632 € x 109,59 (indice 2016) / 100 = somme arrondie 7 268 €).

Le loyer sera révisable tous les ans à la date anniversaire de signature du bail compte tenu de la variation de l'indice des fermages, comme indiqué dans le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'établir un nouveau bail de chasse pour une période de neuf années à compter du 1er Juillet 2016, à l'Association « SYNDICAT de CHASSE » de CERISIERS, représentée par Monsieur Serge MASSON Président, moyennant la somme de 7 268 € par an.
- Autorise le Maire à signer le nouveau bail qui sera dressé par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire à Cerisiers au sein de l'étude de Maître Jean-Luc BARDE.

❖ **Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne - Délibération 2017 n°003 – Classification 1.3 Conventions de mandat**

Après avoir entendu les explications du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Cerisiers autorise le Maire à signer la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne.

Le versement au profit de ce service s'effectuera par prélèvement mensuel à l'initiative du Payeur Départemental de l'Yonne auprès du comptable de la collectivité assignataire, à compter de l'exercice 2017.

❖ **Complément et ajustement du régime indemnitaire RIFSEEP des agents communaux pour l'année 2017 - Délibération 2017 n°004 Classification 4.5 Régime indemnitaire**

Le Maire précise que cette délibération vient ajuster les deux autres prises le 16 Décembre 2016, à savoir :

Délibération 2016 n° 087 : Pour l'IAT de la filière Culturelle :

Les adjoints du patrimoine avaient été oubliés pour l'application du RIFSEEP. Un arrêté du 30 décembre 2016 les rend éligibles au RIFSEEP. Par conséquent, seules les Indemnités horaires pour travaux supplémentaires seront appliquées.

Délibération 2016 n° 088 : Pour le montant plafond annuel RIFSEEP

Il convient donc d'ajouter une enveloppe de 2 000 € au GROUPE C2. Le tableau initial est donc modifié comme suit :

GROUPE	Montant plafond annuel RIFSEEP		
	Indemnités de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE)	Complément Indemnitaire Annuel (CIA)	Total RIFSEEP pour nombre d'agents
A1	3 500	-	3 500 / 1
C1	2 000	-	2 000 / 1
C2	2 000	-	20 000 / 10

Les autres modalités restent inchangées.

Information et questions diverses➤ **Association des Amis du Patrimoine**

Le Maire informe le Conseil de sa volonté de créer une association des Amis du Patrimoine à Cerisiers.

L'objet de cette association serait de protéger les monuments et les biens historiques du patrimoine de la commune, les sauvegarder et favoriser les manifestations historiques autour de ces monuments.

Il demande que chacun réfléchisse à la mise en place de cette Association.

❖ **Participation à la formation des contrats aidés – Délibération 2017 n°005 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à financer les formations nécessaires des agents employés en contrats aidés.

Cette délibération sera applicable pendant toute la durée du mandat avec effet rétroactif, pour la formation de Mme BOURCIER Laurence réalisée du 02/05 au 04/05/2016 au CNFPT – Lieu du stage : Auxerre.

➤ **Projets d'acquisition de terrains**

Le Maire informe le Conseil qu'il négocie actuellement avec des propriétaires pour l'acquisition de parcelles non bâties se situant près du Bourg et à côté de parcelles qui appartiennent déjà à la Commune.

❖ **Demande d'application du tarif social pour le règlement de la cantine scolaire - Délibération 2017 n°006 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Une famille de la Commune a demandé par courrier, un tarif social pour régler ses factures de cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a refusé de diminuer le montant des factures de cantine scolaire pour cette famille, au motif qu'aucun tarif social n'est appliqué à ce jour.

Table des Délibérations

- ❖ Acquisition de mobiliers - Délibération 2017 n° 001 Classification 7.1 Décision budgétaire 1
- ❖ Bail de chasse – Délibération 2017 n°002 – Classification 3.3 Location 1
- ❖ Convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne - Délibération 2017 n°003 – Classification 1.3 Conventions de mandat 2
- ❖ Complément et ajustement du régime indemnitaire RIFSEEP des agents

communaux pour l'année 2017 – Délibération 2017 n°004 – Classification 4.5 Régime indemnitaire	2
❖ Participation à la formation des contrats aidés – Délibération 2017 n° 005 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Demande d'application du tarif social pour le règlement de la cantine scolaire – Délibération 2017 n° 006 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	3

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe Excusé

LEFILS Catherine

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice